



**ATTESTATION D'ASSURANCES 2021
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que :

**CEMAP
36, rue Pacalaire
38170 SEYSSINET PARISSET**

Inscrit à l'Ordre des Géomètres-Experts de la région de : LYON

Bénéficie du contrat d'assurance N° 118 263 431 souscrit par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts, garantissant les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant lui incomber au titre des dommages causés aux tiers et du fait de ses activités, conformément aux dispositions régissant la profession de Géomètre-Expert, notamment la Loi n° 46-942 du 7 mai 1946 modifiée, le décret n° 96-478 du 31 mai 1996 modifié ainsi que les textes afférents.

Sont couvertes toutes les activités inhérentes à l'exercice normal de la profession de Géomètre-Expert, telles que définies par les textes ci-dessus et selon les usages et limites admises par l'Ordre, notamment l'ensemble des activités :

- de maîtrise d'œuvre [hors activités relevant de la responsabilité civile décennale]
- de gestion et entremise immobilières sous réserve que l'assuré exerçant ces activités possède l'agrément délivré par l'Ordre
- de conciliation, médiation amiable et/ou judiciaire, d'expertises judiciaire, amiable, d'expertises foncière, agricole, forestière, d'estimations, évaluations
- de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs
- de diagnostics dont : Etat d'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP / Mesurage dans le cadre de la loi Carrez / Diagnostic technique Global / Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante / Etat relatif à la présence de termites et autres insectes xylophages dans les bâtiments / Constat de risque d'exposition au plomb / Diagnostic de performance énergétique / Diagnostic de l'état des installations intérieures de gaz de plus de 15 ans / Diagnostic de l'état des installations intérieures d'électricité de plus de 15 ans / Diagnostic relatif aux installations d'assainissement non collectif / Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes de surface et d'habitabilité (prêt à taux 0 %) / Etat de conformité du dispositif de sécurité des piscines à usage privé / Etat des risques naturels et technologiques / Diagnostic Déchets Démolition / Mesurage de la perméabilité à l'air des bâtiments, sous réserve que la personne qui effectue le diagnostic possède toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation.
- de détection et repérage de réseaux enterrés y compris électrique.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :

DESIGNATION DES GARANTIES	MONTANT DE LA GARANTIE en euros
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus ⇒ mais avec limitation maximale du montant de la garantie pour les dommages suivants	5 000 000 par sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non-consécutifs ⇒	1 500 000 par sinistre, par Assuré
- Atteintes à l'environnement : tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus ⇒	1 500 000 par sinistre, par Assuré

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

DESIGNATION DES GARANTIES	MONTANT DE LA GARANTIE PAR SINISTRE en euros
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus ⇒ mais avec limitation maximale du montant de la garantie pour les dommages suivants	10 000 000 (1)
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non-consécutifs ⇒	8 000 000
- Atteintes à l'environnement : tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus ⇒	600 000
- Faute inexcusable de l'employeur ⇒	3 500 000 par sinistre et par an

(1) En ce qui concerne les dommages corporels et immatériels consécutifs résultant du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur (article 8 des conventions spéciales) le montant de la garantie est illimité.

La présente attestation est valable pour la période du : **01 janvier 2021 au 31 décembre 2021**

Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et des conditions du contrat auquel elle se réfère et n'est valable que sous réserve du règlement de la cotisation émise ou à émettre.

Cachet professionnel et signature

Fait à Le Mans, le 07 janvier 2021

MMA IARD
Siège social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS Cedex 9
RCS Le Mans 440 048 882
Entreprise régie par le Code des Assurances



**ATTESTATION D'ASSURANCES 2021
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que

**CEMAP
36, rue Pacalaire
38170 SEYSSINET PARISSET**

Inscrit à l'Ordre des Géomètres Experts de la région de : LYON

Bénéficie des garanties du contrat d'assurance n° **118 263 432** souscrit par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts, valide pour l'année civile en cours, conforme aux dispositions décrites ci-après.

La garantie de l'Assureur s'exerce à hauteur des montants ci-après et intervient en complément et/ou après épuisement des montants de garanties accordés par la 1^{ère} ligne au titre des garanties RCP s'agissant de la police n° 118 263 431.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :

DESIGNATION DES GARANTIES	MONTANT DE LA GARANTIE en euros
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non-consécutifs ⇒	1 000 000 par sinistre, par Assuré
- Atteintes à l'environnement : tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus ⇒	1 000 000 par sinistre, par Assuré

La présente attestation est valable pour la période du : **01 janvier 2021 au 31 décembre 2021**

Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et des conditions du contrat auquel elle se réfère et n'est valable que sous réserve du règlement de la cotisation émise ou à émettre.

Cachet professionnel et signature

Fait à Le Mans, le 07 janvier 2021

MMA IARD
Siège social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS Cedex 9
RCS Le Mans 440 048 882
Entreprise régie par le Code des Assurances